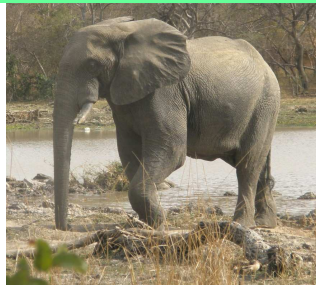


# ► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest



N°21  
Juillet 2009



## EDITO

■ De **Charlotte Karibuhoye**, Vice - Présidente de la Commission Mondiale sur les Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Avec aujourd'hui plus de 1400 membres issus de plus de 140 pays, la Commission Mondiale pour les Aires Protégées (CMAP) est le premier réseau mondial d'expertise sur les aires protégées. Sa mission est de promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'AP terrestres et marines. La commission vise notamment à : a) soutenir les gouvernements et autres acteurs à planifier et intégrer les AP dans tous les secteurs, par l'appui conseil aux décideurs politiques ; b) renforcer les capacités et l'efficacité des gestionnaires d'AP à travers la mise à disposition de lignes directrices, d'outils et d'information, comme véhicule pour la mise en réseau ; c) promouvoir un engagement renforcé en faveur des AP à travers la sensibilisation du public et des bailleurs sur la valeur des AP. La CMAP travaille en neuf groupes régionaux dans le monde, dont le groupe Afrique Centrale et de l'Ouest, dotés chacun d'un(e) vice-président(e) régional(e) appelés à renforcer le partenariat avec les bureaux régionaux et nationaux de l'UICN de leurs régions respectives afin de rendre l'intervention de la CMAP plus efficace au niveau de chaque région. De nombreux groupes de travail sont également mis sur pied et permettent aux membres de la commission de travailler en profondeur sur certaines problématiques spécifiques telles que les catégories d'AP, le financement, la haute mer, le tourisme, les AP transfrontalières etc.

Lors de la réunion du comité de pilotage en mai 2009 à Quito, la CMAP a identifié des priorités d'orientations stratégiques pour les quatre prochaines années (voir article spécifique dans cette lettre).

La **conservation de la biodiversité** constitue un des axes stratégiques de la CMAP, notamment la nécessité de combler les lacunes dans les systèmes d'AP plus particulièrement en milieu marin, ainsi que la promotion de réseaux écologiques et de l'approche écosystémique. La

CMAP cherchera, à travers le renforcement des capacités, à mieux comprendre les valeurs des AP, y compris leur contribution à la protection de la biodiversité, au développement durable et particulièrement leurs valeurs pour les communautés locales. Les **changements climatiques** constituent un autre axe stratégique ; la CMAP s'attachera à faire connaître les valeurs des aires protégées et à sensibiliser les décideurs et autres acteurs sur le besoin de prendre en compte l'adaptation aux effets des changements climatiques basée sur les écosystèmes. L'axe stratégique **science et gestion** a comme priorités le renforcement de l'efficacité de gestion des AP, le travail sur les catégories d'AP, l'intégration des sciences de la conservation (y compris les connaissances traditionnelles) dans la prise de décisions sur la gestion, les outils et mécanismes et la mise en place et le maintien de standards sur les AP. Un aspect important est également le rôle de la science dans le maintien de la résilience des écosystèmes. La **promotion de relations inter-générationnelles et l'implication plus effective de la jeunesse** dans les activités de la CMAP constituent un autre domaine prioritaire. Un groupe spécifique Jeunesse a été mis en place. Les jeunes professionnels de la conservation sont encouragés à rejoindre la commission et à s'impliquer dans ses activités.



En Afrique Centrale et de l'Ouest, région qui couvre 26 pays, la CMAP est actuellement composée d'environ 90 membres basés dans 21 pays de la région. Les membres de la CMAP incluent des gestionnaires d'AP, des cadres supérieurs et agents de terrain des institutions en charge de la gestion d'AP, des experts des différents domaines d'intérêt pour la CMAP, des universitaires spécialistes de l'économie des ressources naturelles, de la biogéographie, de la gestion de la faune, de la



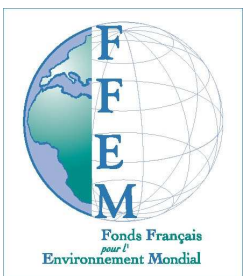
conservation marine et d'autres domaines proches, des cadres d'ONG impliqués dans la gestion d'aires protégées et des membres d'organisations partenaires de la commission. Aujourd'hui certains pays comme le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Equatoriale, Sao Tome & Principe et le Tchad ne sont pas encore représentés dans la CMAP. Les acteurs de la conservation de ces pays sont encouragés et invités à rejoindre le réseau mondial d'expertise. Afin de renforcer la communication et les échanges dans les différents pays et au sein du groupe régional, des points focaux nationaux volontaires sont désignés parmi les membres de chaque pays.

La CMAP constitue sans conteste une excellente passerelle pour des échanges et le renforcement mutuel des différents acteurs impliqués dans la conservation de la biodiversité et la gestion des AP. C'est également une opportunité pour les experts et praticiens de régions différentes du monde de faire entendre leurs voix sur les préoccupations et priorités dans les fora de discussion au niveau global. Les priorités d'intervention de la CMAP aujourd'hui répondent largement aux défis auxquels sont confrontés les gestionnaires d'AP en Afrique Centrale et de l'Ouest. Il est important que ces préoccupations soient prises en compte dans le programme global de l'UICN sur les AP, actuellement en cours de révision. Cela sera possible grâce à une collaboration étroite avec le PAPACO et à son appui. Cette lettre en est le premier témoignage...

Bonne lecture !

Charlotte Karibuhoye

## BILAN A MI-PAROURS DU PROJET APAO (financement FFEM) : le comité de pilotage se réunit à Ouagadougou



Le Conseil Scientifique et Technique (CST) et certains évaluateurs du Projet Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest se sont réunis du 2 au 4 juin 2009, à Ouagadougou. Ce projet, financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, sert de support principal à l'action du PAPACO dans le domaine de l'évaluation des AP.

### 1. Compte rendu de la rencontre

La réunion a été l'occasion de former les évaluateurs aux catégories des aires protégées. Cette formation fait suite à la nouvelle définition des aires protégées produite par l'UICN en juillet 2008 : «un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services

écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés». La formation a suscité des débats, notamment sur certains termes associés aux différentes catégories d'AP. Ainsi certains d'entre eux peuvent parfois prêter à confusion (exemple: catégorie II : parc national).

Un bilan des activités du projet APAO à mi-parcours, mettant en avant les résultats obtenus au cours de la première phase de mise en œuvre (2007-2008), ainsi que les indicateurs de performance au sein de chaque composante du projet a été présenté. Le bilan à mi-parcours a également porté sur le Master en Gestion des Aires Protégées (GAP) mis en place en Octobre 2008, et sur l'étude conduite sur l'équité dans les aires protégées. Cette étude a permis la publication d'un livret en collaboration avec la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et la production d'un film (« En quête d'équité ») présenté au cours du Congrès mondial sur la conservation, à Barcelone, et enfin la réalisation d'une étude sur les aires protégées communautaires dont les résultats ont été présentés.

Les travaux de la réunion ont également été enrichis d'une analyse prospective du projet jusqu'à octobre 2010, avec les actions à prévoir, entre autres : une mise à jour des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion et une adaptation de l'évaluation aux priorités de la sous-région, une révision des critères de choix des sites à évaluer, une extension des évaluations des aires protégées à la sous région Afrique Centrale, des évaluations de systèmes nationaux anglophones qui devraient se tenir avant la fin de l'année 2009, la poursuite des études spécifiques (étude sur la chasse, contribution de l'écotourisme dans la région, impacts des gros financements sur la conservation, etc.), la proposition de nouvelles orientations pour 2010 en terme de formation, etc. Ainsi une réflexion sur les possibles suites et améliorations à donner au projet APAO en tenant compte de ses réussites et de ses échecs a été menée.



Enfin, les participants ont réfléchi sur l'amélioration de la gestion des aires protégées de la région, considérant leur état actuel, et les priorités et réponses à apporter, sur la place à accorder à l'efficacité de gestion, et la place du programme aires protégées. Les présentations des membres du CST sur diverses thématiques ont servi de base pour initier les discussions sur ces possibles améliorations et ont abouti à de riches discussions qui ont généré des éléments de réponses qu'il reste à exploiter et approfondir. Pour l'heure, les stratégies futures en matière de gestion des aires protégées devraient entre autres intégrer les possibilités de financement durable, utiliser de

nouveaux outils/approches basés sur l'économie par exemple, ou intégrer l'approche « réseau écologique ».

## 2. Réflexions thématiques sur l'amélioration des AP en Afrique de l'Ouest

Ces réflexions ont eu comme support des présentations réalisées par les membres du CST. Elles ont porté sur : (i) les négociations internationales et la valorisation des ressources ; (ii) Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest : AP ou AM ? ; (iii) Aires Protégées en Afrique de l'Ouest : quelles pistes crédibles de financement durable ? et (iv) la gestion des AP en Afrique de l'Ouest : ce qu'il faut changer. Ci après, un résumé de la première présentation et le compte rendu des débats est présenté. D'autres présentations feront l'objet de comptes rendus dans la prochaine lettre APAO.

**Résumé de la présentation et compte rendu des discussions sur « Négociations internationales et valorisation des ressources »**, présentée par Catherine Aubertin, membre du CST, Économiste - IRD, Orléans

Les aires protégées (AP) sont la forme la plus ancienne de conservation de la biodiversité. Aujourd'hui, les nouveaux outils de gestion de l'environnement proviennent des négociations menées au sein des conventions internationales (convention sur la diversité biologique, CDB ; convention sur le changement climatique, CCNUCC) et du développement de marchés des biens et services de l'environnement.

Les objectifs de la CBD sont : (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Elle prend en compte le lien fort entre la conservation et le développement durable. Elle reconnaît les savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales sur leurs ressources et s'aligne sur la déclaration sur les droits des peuples indigènes des Nations unies de septembre 2007. Elle reconnaît que la biodiversité a une valeur commerciale en demandant un partage des retombées économiques des innovations biotechnologiques.

Le monde de la conservation et la perception du vivant ont changé. Il ne s'agit plus de conserver quelques espèces emblématiques, mais aussi d'assurer un équilibre entre pays du Nord riches en technologies, et pays du Sud riches en biodiversité. La biopiraterie, définie comme l'appropriation des ressources et des savoirs des populations par les industriels du Nord, sans retombées sur ces populations, est vigoureusement dénoncée.

L'extension des droits de propriété intellectuelle qui sous-tend l'économie de la connaissance (« spéculation » sur des produits économiques immatériels comme les brevets) et le progrès scientifique contribuent à faire du vivant une matière première susceptible de valorisation et d'appropriation pour l'industrie des biotechnologies, d'où

l'importance de la question de l'accès aux ressources génétiques et de leur valorisation.

Pour la CDB, le vivant a donc une valeur marchande qu'il convient d'exprimer afin de mieux conserver et d'assurer une équité entre Nord et Sud. On comprend mieux la multiplication des méthodes d'évaluation des valeurs des éléments de la biodiversité, l'évaluation devenant ainsi un outil, plus ou moins négocié, qui doit guider les décisions.

Pour valoriser une AP, afin d'estimer les coûts de sa conservation face aux avantages que l'on en retire, il faudrait ainsi considérer la somme de toutes les valeurs économiques de la biodiversité, valeurs d'usage (produits commerciaux et biotechnologiques, bénéfiques et services écosystémiques...) et valeurs de non-usage (valeur patrimoniale, esthétique ou intrinsèque...). C'est ce qu'on appelle *internaliser les externalités* : faire entrer dans des marchés les biens et les services que l'environnement rend à l'homme, en leur donnant un prix et en attribuant des droits de propriété.

Pour ce qui est de la convention sur le climat, le mécanisme REDD (réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) est une pièce maîtresse dans les négociations post-Kyoto. Il se justifie par le fait qu'il y a plusieurs millions d'hectares de forêts défrichés chaque année dans le monde, alors que ces forêts, en particulier les forêts tropicales, contribueraient à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Dans le Bassin du Congo, par exemple, une étude montre que les forêts primaires continuent à absorber le carbone (0,6 tonne par an et par hectare) et le stockent. Le fait de lutter contre la déforestation est ainsi considéré comme un service environnemental que l'on peut rémunérer par les marchés du carbone. Si la conservation de la forêt participe à la bonne santé de la planète, il faut s'interroger sur l'accès aux sources de financements de la conservation des forêts : fonds bilatéraux, ou fonds des institutions internationales, appel aux marchés des crédits carbone, taxe sur le marché du carbone, fonds privés... L'aide publique au développement acquiert une nouvelle légitimité sous la forme d'aide à l'« adaptation au changement climatique ».

Les conventions sur la diversité biologique et sur le changement climatique ouvrent ainsi des possibilités de financement pour les Aires protégées. Des contrats de bioprospection, des constitutions d'herbiers peuvent être envisagés. On peut calculer la contribution d'une AP au stockage du carbone. Le développement de marchés de niche, la certification de bois, des labels et marques de parcs sont à explorer. De même, il est important que les droits des populations sur leurs terres et leurs ressources soient reconnus.



Les débats qui ont suivi la présentation ont permis de poser les bases d'une réponse à apporter sur ce que les AP peuvent apporter comme outils de développement

durable. Auparavant les États et les ONG négociaient entre eux. Aujourd'hui, face à l'arrivée des industriels qui, entre autres, détiennent le rôle de « financeurs » des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les États et les ONG se retrouvent face à des interlocuteurs très informés et dans une autre vision du monde, ce qui rend les négociations plus difficiles. Il est cependant possible de trouver des arrangements à travers le partenariat public-privé et essayer de maintenir un équilibre les différentes utilisations et visions des différents acteurs, d'où la nécessité d'intervention de juristes de l'environnement pour les sites protégés au niveau de chacune des parties. C'est ici que le rôle des ONG internationales dans l'appui aux acteurs de terrain pour ces nouvelles négociations avec les privés est important. Il faut noter que ces nouveaux mécanismes de marchandisation des biens environnementaux sont difficiles à assimiler pour les acteurs de terrain. Il y a une déconnexion entre les réflexions qui se font au niveau international des négociations, les spéculations économiques et les réalités du terrain. Des initiatives nationales, comme les plans d'action nationaux d'adaptation (PANA), sont cependant en cours.



L'équivalent carbone est une mesure qui sert d'outil de négociation. Il permet de convertir des activités humaines sur la biodiversité ou une superficie

forestière en tonnes d'équivalent carbone. On peut théoriquement estimer la valeur économique d'usage de tous les biens et services environnementaux tels que la flore, la terre, l'eau, les ressources fauniques, le tourisme, les fossiles, les mines, ou valoriser des pratiques agricoles. Par exemple, selon les objectifs, le coût d'un animal peut être évalué soit par le coût de maintien de son habitat afin qu'il puisse y survivre, soit à sa valeur propre (prix de la viande et des sous produits).

Les décideurs restent difficiles à sensibiliser sur ces questions environnementales et les ONG doivent retrouver leur position de leader dans toutes ces questions, tout en gardant à l'esprit qu'à écosystème égal (Guyane et Congo par exemple), le poids des négociations sera en grande partie lié aux rapports de force entre les États dans lesquels se trouvent ces AP.

Aujourd'hui, pour trouver des financements il faut s'inscrire dans cette approche de quantification de la biodiversité. Le financement sur l'approche développement durable sera plus important, d'où l'importance de considérer les AP comme outil du développement durable. L'approche financière se rapporte à une approche en termes de services écosystémiques où l'État n'est pas le seul

bailleur, et non plus dans une approche « projet » à valeur économique partielle. Cette nouvelle approche suscite des interrogations quant à son efficacité sur la conservation. Les méthodes de quantification peuvent privilégier certaines fonctions de l'écosystème au détriment d'autres fonctions et éléments moins valorisés par le marché...

**Pour en savoir plus :**

Aubertin C., Pinton F., Boisvert V. (éd.), 2007. - Les marchés de la biodiversité. Editions de l'IRD, 269 p

**Atelier d'évaluation de l'efficacité de gestion du réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), 16-19 juin, Dakar**

Le PAPACO a co-organisé, avec le programme Aires Marines Protégées (AMP) de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), un atelier d'évaluation de l'efficacité de gestion du réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO). L'atelier visait d'une part l'analyse de la situation, des enjeux et des contraintes majeurs spécifiques au RAMPAO, et d'autre part, l'analyse de la cohérence et de la durabilité du réseau. L'atelier a rassemblé des évaluateurs et les gestionnaires de sites de 4 pays de la sous-région. Au total 15 sites du Sénégal, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie et de la Gambie ont ainsi été évalués. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode RAPPAM, et d'un outil d'auto-évaluation pour la mise en place de réseaux d'AMP. Les données recueillies de cet exercice seront traitées et un rapport final sur l'évaluation de l'efficacité du réseau sera produit et complètera la liste des évaluations nationales effectuées par le PAPACO dans 8 pays de la sous-région. Des recommandations pour améliorer l'efficacité du réseau ont également été formulées.

**■ Réunion du Comité de pilotage de la CMAP ■**

La Réunion du Comité de Pilotage de la CMAP (CMAP/CP) s'est tenue du 11 au 15 Mai 2009 à Quito, en Equateur. Les principales décisions ont porté sur :

**1. Le programme de l'UICN sur les aires protégées et les orientations et stratégies**

Une revue du programme de l'UICN sur les aires protégées est en cours ; elle vise à effectuer un diagnostic interne et externe afin de proposer des options pour renforcer et améliorer le programme. Les membres du comité de pilotage ont exprimé leur préoccupation quant au devenir du poste de Chef du programme Aires protégées de l'UICN qui a été supprimé dans le cadre des dernières restructurations institutionnelles et suite aux contraintes budgétaires.

► Les recommandations à l'adresse du secrétariat de l'UICN ont porté sur la nécessité d'assurer un processus transparent et

inclusif et d'accélérer l'exécution du processus de revue, afin de ne pas compromettre le programme aires protégées (PPA) sur des aspects prioritaires de la CMAP, principalement ceux liés aux processus de la CBD et de la CNUCC.

## 2. Les rapports régionaux

Les vice-présidents régionaux ont présenté leurs rapports en mettant l'accent sur les priorités pour assurer une meilleure mise en œuvre du programme de travail de la CBD sur les aires protégées (PTAP) et pour un environnement plus favorable (politiques, législatif, renforcement des capacités, financement) pour les dans leurs régions respectives, mais également sur principales opportunités et défis.

► La plupart des aires protégées sont confrontées aux mêmes contraintes dans les différents pays.

## 3. La contribution de la CMAP au Programme de Travail sur les AP de la CBD

Considérant le fait que les cibles recommandées par la CBD ne seront pas atteintes dans les délais proposés, il apparaît nécessaire de revoir le PTAP et de définir de nouvelles cibles au delà de 2010. Il a été suggéré d'organiser un atelier de révision du PTAP/CBD.

► Un plan d'action sur la CBD et une proposition technique pour la révision et l'amélioration du PTAP seront préparés et distribués aux membres du CMAP/CP. La direction de politique sur la biodiversité de l'UICN apportera son appui technique

► La CMAP jouera un rôle important dans l'analyse des tendances dans la mise en œuvre du PTAP. Un atelier sur l'avenir du PTAP sera organisé en septembre 2009 afin de faciliter/appuyer la décision officielle. Les réunions régionales de la CBD (septembre-novembre 2009) auxquelles seront associés les focaux nationaux du PTAP aideront à mesurer les progrès accomplis, et permettront de rédiger des textes de négociation et de préparer un document d'information à l'adresse de la 14<sup>ème</sup> réunion de l'organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (CBD SBSTTA14/Nairobi 2010) et de la COP10. Des ateliers régionaux de renforcement des capacités auront lieu entre 2010 et 2012. Il serait également nécessaire que les comités nationaux de l'UICN s'engagent activement auprès des gouvernements sur cette question.

## 4. La contribution de la CMAP au processus de la CNUCC

Les valeurs des AP pour atténuer et s'adapter au changement climatique ne sont pas toujours bien connues ou comprises. Un projet de rapport sur les valeurs des AP à l'adaptation au changement climatique est prêt et sera distribué aux membres du Comité de pilotage de la CMAP.

► Le rapport final devrait être disponible pour la réunion de la CNUCC à Copenhague en décembre 2009, le congrès mondial sur la vie sauvage (WILD09) et la COP 10 de la CBD.

► Les membres du CMAP/CP et le programme aires protégées de l'UICN devraient utiliser et diffuser ce rapport, en promouvant les valeurs des AP et une plus large adhésion aux niveaux régional et national.

## 5. Renforcement des capacités

Le programme de renforcement des capacités de la CMAP pour les gestionnaires des AP (haut niveau et niveau moyen), les décideurs politiques de la conserva-

tion et des professionnels du développement doit être renforcé. Un document est en cours de préparation dans ce sens. Les principales opportunités incluent : les publications, bulletins, sites web, la formation formelle et informelle (base de données sur les formations en gestion d'AP, services des listes des chercheurs et formateurs, modules de formation en ligne et téléconférences, dépliants d'information ...), les ateliers régionaux, les articles...

► La question de traduction a été soulevée : il faudrait activement mobiliser des fonds pour couvrir les coûts de traduction des documents de l'anglais vers d'autres langues.

► Une stratégie financière pour l'exécution du programme de renforcement des capacités de la CMAP sera préparée avec des contributions des membres et du comité de pilotage.

## 6. Groupes thématiques

Concernant les groupes thématiques, ci-dessous quelques recommandations :

**Montagnes et connectivité** : des contributions techniques et de politique seront fournies au programme de travail de la CBD sur les montagnes et seront discutées lors de la COP10 de la CBD.

**Conservation marine** : Les membres de la CMAP ont été sollicités pour publier des informations sur les AMP sur Google océan (programme conjoint avec Google Earth), avec des données et des images et d'entrer en contact avec les coordonnateurs régionaux du groupe marin de la CMAP dans leurs régions respectives.

**Science et gestion des aires protégées (SMPA)** : Les vice-présidents régionaux de la CMAP sont invités à mobiliser activement des scientifiques dans leurs régions pour se joindre à la CMAP ; Les options pour une plus grande participation de la communauté scientifique au prochain congrès mondial des parcs de l'UICN devraient également être explorées avec les contributions des membres de la commission et du programme de l'UICN sur les aires protégées.

**TILCEPA** (Thème Communautés autochtones et locales, Équité et Aires protégées) : besoin de renforcer les liens entre ces deux groupes et les groupes régionaux de la commission

## 7. Initiative Jeunesse

La CMAP cherche à renforcer l'adhésion de la jeunesse (moins de 35 ans) ; des informations pratiques seront fournies aux nouveaux vice-présidents de la commission dans ce sens.

► Les vice-présidents sont invités à encourager activement l'adhésion des jeunes à la commission dans leurs régions

► Les opportunités de collaboration entre l'initiative jeunesse de la CMAP et l'initiative inter-générationnelle de la Commission de l'UICN sur la communication et l'éducation seront explorées.

## 8. Communications et publications

Une proposition de stratégie de communication de la CMAP sera élaborée avec les contributions des membres du CP en vue d'accroître les contributions des membres et améliorer la diffusion des outils et messages de la commission.

► La proposition de stratégie sera discutée lors de la prochaine réunion annuelle du CP. Elle pourrait inclure notamment une revue des directives pour les auteurs et du format de la revue PARKS. Etant donné les coûts élevés de la production, une enquête sera menée auprès des membres de la CMAP pour trouver des solutions au problème des versions papier vs copies électroniques des publications de la CMAP.

► Les vice-présidents régionaux ont été sollicités pour nommer des points focaux pour contribuer à la newsletter de la CMAP.

### 9. Analyse des groupes de travail de la CMAP

Une réflexion est en cours pour définir et établir les groupes de spécialistes de la CMAP

► Les documents qui s'appliquent aux groupes de spécialistes de la Commission de l'UICN sur la survie des espèces seront valorisés pour guider le développement de ces groupes de spécialistes de la CMAP.

► Les principes, critères et termes de référence des groupes de travail de la CMAP et des groupes de spécialistes seront alors développés avec les contributions des membres du CP.

### 10. WDPA

La base de données globale sur les AP a été présentée. L'information existante doit être mise à jour et complétée. Une revue des données basée sur le Web sera effectuée par des experts dont les termes de référence seront distribués aux vice-présidents régionaux.

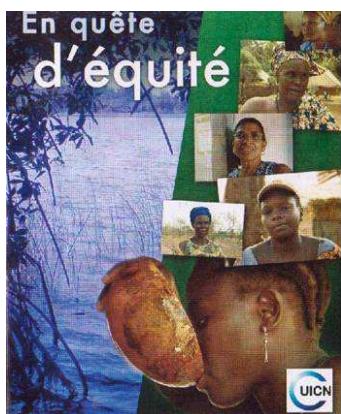
► Les vice-présidents sont sollicités pour aider à obtenir de meilleures données en identifiant des contacts pour la WCMC, pour appuyer le processus de revue de la WDPA en contribuant avec des données SIG, appuyer la collecte, le traitement, la vérification et la validation des données sur les AP. Au moins 2 experts par pays seront sélectionnés.

### 11. WPC 2013

La préparation du prochain congrès mondial des parcs débutera à travers le lancement d'une enquête sur les attentes des membres par rapport à l'envergure, les thèmes, etc. du congrès. La prochaine étape sera de décider du processus pour le choix du lieu du congrès.

► Un plan stratégique (échéances, coûts...) sera alors préparé par le président de la CMAP avec l'appui du programme de l'UICN sur les aires protégées.

## Vient de paraître



Le film documentaire « En quête d'Equité » produit par l'UICN-Papaco vient de paraître. Ce film a pour objectif de sensibiliser les gestionnaires des aires protégées, mais aussi le grand public, à la question de l'équité, en particulier l'équité du genre, dans la gestion des aires protégées et plus largement de l'environnement. Il s'agit de témoignages d'hommes et

de femmes qui dessinent une première image de l'implication des populations locales, en particulier des femmes, dans la gestion des ressources naturelles.

Pour nous faire réfléchir...

Pour obtenir une copie du film, contactez [gabrielle.couaillac@iucn.org](mailto:gabrielle.couaillac@iucn.org)

## Concours Photo

La lettre APAO de décembre 2009 sera un numéro spécial tout en images, réalisé avec vos photos !!!



Nous recherchons donc des images de la région, relatives aux aires protégées : animaux, paysages, habitants, enjeux, acteurs, visions artistiques...

Pour cela, nous organisons un concours doté de cinq prix (de 50 000 à 10 000 FCFA du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> prix).

Pour participer, il suffit d'adresser votre cliché (un

seul par participant) en format numérique (poids maximal de 500 ko) avec un court texte (maximum 200 mots) pour le présenter (ce que c'est, contexte de prise de vue, importance, intérêt...) à : [beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)

Un jury spécial (UICN-PAPACO) sélectionnera les meilleurs clichés qui seront alors publiés dans la lettre APAO n° 25, avec le texte relatif. Les photos retenues devront alors être fournies en format jpeg non allégé. Elles seront libres d'utilisation par le PAPACO.

La date limite de participation est fixée au **15 novembre 2009**.

**A vos caméras !**

**Et merci d'avance pour votre participation !!!**

## ► La Lettre APAO ◀

Contacts : [geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[gabrielle.couaillac@iucn.org](mailto:gabrielle.couaillac@iucn.org)  
[thomas.fondjo@iucn.org](mailto:thomas.fondjo@iucn.org)



UICN Programme  
 Afrique du Centre et de  
 l'Ouest  
 Aires protégées  
 BP 1618,  
 Ouagadougou 01  
 BURKINA FASO  
 Tel : (226) 50.30.10.72

[www.papaco.org](http://www.papaco.org)